

**Service de l'aménagement et développement du territoire**

**DEMANDE DE PERMIS DE DÉNEIGEMENT**

**Période du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 31 octobre 2025**

Veuillez vous présenter au comptoir du service de l'aménagement et développement du territoire avec les documents requis entre le 15 septembre 2024 et le 15 février 2025 durant les heures de bureau

**Documents obligatoires**

- Formulaire de demande de permis complété (aussi disponible sur le site web de la Ville)
- Immatriculations de tous les véhicules de l'entreprise qui auront à travailler sur le territoire

Note : Il est de la responsabilité du requérant de s'assurer qu'il possède une police d'assurance pour chacun de ses véhicules, ainsi qu'une assurance responsabilité civile de l'entreprise.

**Information de l'entreprise**

<b>Nom de l'entreprise / NEQ :</b>	<b>Nom du responsable :</b>
<b>Adresse :</b>	<b># de téléphone :</b>
<b>Courriel :</b>	

<b>Information sur les véhicules</b> (Délivré pour la période du 1 <sup>er</sup> novembre 2024 au 31 octobre 2025)		<b>Nombre de véhicules</b>
<b>SOUFFLEUSE</b>	Première souffleuse immatriculée : <b>200\$</b> Souffleuse immatriculée additionnelle : <b>+ 50\$ chaque</b>	
<b>VÉHICULE SANS SOUFFLEUSE</b>	Premier véhicule de déneigement sans souffleuse : <b>300\$</b> Véhicule sans souffleuse additionnel : <b>+ 75\$ chaque</b>	
<b>PRIX DU PERMIS</b>		<b>\$</b>

